



Concours de poésies

« Temps des poètes 2025 »



Règlement

Article 1

Du **14 au 31 mars 2025**, la **Collectivité Territoriale de Guyane** célèbre « **Le Temps des Poètes** », notamment en mettant à l'honneur le poète-écrivain **Tom DINGUIOU**. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la **27ème édition du Printemps des Poètes**.

A cette occasion, la **Médiathèque Territoriale René MARAN (MTRM)** organise 2 **concours de poésie**, ouverts du **17 février 2025 au 16 mars 2025**, aux candidats résidant en Guyane.

- 1er concours, **Prix Serge PATIENT** - thématique **Écrire à la façon de Tom DINGUIOU**

Catégorie jeunes (15 à 25 ans)

Catégorie adultes (à partir de 26 ans)

- 2ème concours, thématique nationale **“la poésie. Volcanique”**

Catégorie jeunes (15 à 25 ans)

Catégorie adultes (à partir de 26 ans)

Les 3 premiers dans le classement par thème et par catégorie seront récompensés; ainsi que le prix coup de cœur du jury, soit au total 7 prix à gagner.

Article 2

Le texte présenté devra être inédit, en langue française et ne pas être plagier d'une œuvre existante. Il devra comporter un titre, être dactylographié en recto simple (Times New Roman – interligne 1,5 – police 12) ; trois mille signes maximum espaces compris ; au format PDF.

Article 3

Les textes seront accompagnés d'une feuille séparée portant le titre de la production ; les coordonnées du candidat : adresse électronique et postale ; numéro de téléphone ; copie de la pièce d'identité.

Le tout sera adressé exclusivement par mail en pièce jointe à l'adresse suivante **poetesenherbe@ctguyane.fr**, le dimanche 16 mars 2025 au plus tard, à minuit.

La Collectivité Territoriale de Guyane s'engage à respecter les droits moraux des auteurs.

Chaque candidat cède à la Collectivité Territoriale de Guyane les droits patrimoniaux de son poème pour un délai de 2 ans maximum en vue de sa reproduction sous forme papier ou numérique si besoin.



La Collectivité Territoriale de Guyane s'engage à respecter les droits moraux des auteurs.

Chaque candidat cède à la Collectivité Territoriale de Guyane les droits patrimoniaux de son poème pour un délai de 2 ans maximum en vue de sa reproduction sous forme papier ou numérique si besoin.

Article 4

Les textes seront soumis à un jury composé d'écrivains, d'universitaires et d'étudiants. Les œuvres seront jugées sur le respect des thèmes et sur la qualité littéraire.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le prix au cas où aucun texte ne lui en semblerait digne.

Prix attribués :

Catégorie jeunes

- 1er prix : 500 €
- 2e prix : 300 €
- 3e prix : 200 €

Catégorie adultes

- 1er prix : 500 €
- 2e prix : 300 €
- 3e prix : 200 €

Lors de la remise des prix, les poèmes sélectionnés pourront être interprétés, faire l'objet d'une exposition, de publication ou d'enregistrement.

Article 5

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Aucun texte non conforme ne sera retenu. La proclamation des résultats aura lieu vendredi 28 mars 2025 à 16 h à la Maison des Cultures et des Mémoires de Guyane (MCMG).

Article 6

Les lauréats de l'année précédente ne pourront pas candidater à ce concours durant 1 année. Toute production de leur part sera classée « hors concours » mais sera publiée.



N'hésitez pas à vous rapprocher de vos bibliothèques pour la consultation des œuvres :

<https://bibliotheques.ctguyane.fr> et www.manioc.org



Tom DINGUIOU

Tom DINGUIOU est né le 15 août 1965 à Papaïchton.

Il reçoit une formation audiovisuelle polyvalente à l'Institut National de l'Audiovisuel de Paris et en 1989-90, il participe à la Course Caraïbe à Fort-de-France (Martinique), jeu télévisé offrant la possibilité aux reporters d'images de réaliser des reportages dans différents pays de la Caraïbe.

Ses premiers textes datent de 1984 ; ils étaient en anglais en raison d'un engouement particulier pour cette langue. A partir de 1985, il écrit de la poésie en bushinenge, en français et en créole.

En 1994, il est lauréat du Concours de Poésie organisé par la DRAC Guyane. Il a écrit plusieurs textes publiés dans la revue « La Roche Gravée », le journal « Rot Kozé » et l'ouvrage « La traversée de la poésie guyanaise » aux éditions Anne C.

Aujourd'hui, Tom Dinguïou organise et participe à des conférences-débats sur les LANGUES ET CULTURES BUSIKONDE SAMA, il est formateur en langues et cultures des marrons à l'UG.

La nuit est douce
Douce pour s'aimer
Mais il y a une chose
À laquelle je ne cesse de penser
Oh mon amour, ne me dis pas
Que tu ne me veux pas
Oh ! Assis sur mon lit
Je pense à toi le soir
Oh ! Assis sur un rocher
Je pense à toi toujours
L'amour est agréable
Agréable à vivre
Mais il y a une chose
Que je désire tant
Je ne peux plus attendre
Donne-moi ton amour
Je ne peux plus attendre
Donne-moi du plaisir

« Paakesli », in Traversée de la poésie Guyanaise, Anne C., 2004.

Tom Dinguïou

Bibliographie

- U gende – Nous sommes fiers, recueil poétique publié en 2000
- Mi nen is Love – Mon nom est Amour, recueil poétique en anglais, busikonde et français publié en mai 2002
- Méthode de lecture busikonde Aluku-Ndyuka-Pamaka, publié en 2008